



ASSOCIATION CROQUAN
9 BIS RUE DE L'ABBE ANNE – 14510 HOULGATE

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DISTANCIEL

25/01/2023 – 28/01/2023

Ordre du jour :

- Vote d'une enveloppe de 350€ destinée à l'achat de matériel d'ouverture
- Vote de la modification de l'article 2.4 du règlement intérieur

Le vice-président ouvre le conseil d'administration en distanciel le 25/01/2023 à 11h18.

Conformément à l'article 6.3.2 des statuts, les élus disposent de 72h pour prendre part au vote.

Le conseil d'administration en distanciel est clôturé le 28/01/2023 à 11h18.

A l'issue de ce dernier, les résultats du scrutin sont les suivants :

- Vote d'une **enveloppe de 350€ destinée à l'achat de matériel d'ouverture**
 - 12 pour, 0 contre, 0 absentions → **APPROUVE**
- Vote de la **modification de l'article 2.4 du règlement intérieur**

*Article 2.4 - Droits des adhérents / Section ADHESIONS VACANCES, ajout d'un alinéa :
« Participation ponctuelle à des séances, par l'utilisation de cartes autonomes, durant les périodes d'ouverture, hors et pendant les vacances scolaires, sous réserve de pouvoir justifier d'un niveau d'autonomie suffisant auprès de l'encadrant responsable de la séance. »*

- 12 pour, 0 contre, 0 absentions → **APPROUVE**

Le procès-verbal de cette réunion est dressé pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Houlgate, le 28/01/2023

Le vice-président,
CHIRON Thomas

